

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Saint-Ursanne, le 30 avril 2020

Evaluation du danger d'incendie de forêt dans le Canton du Jura

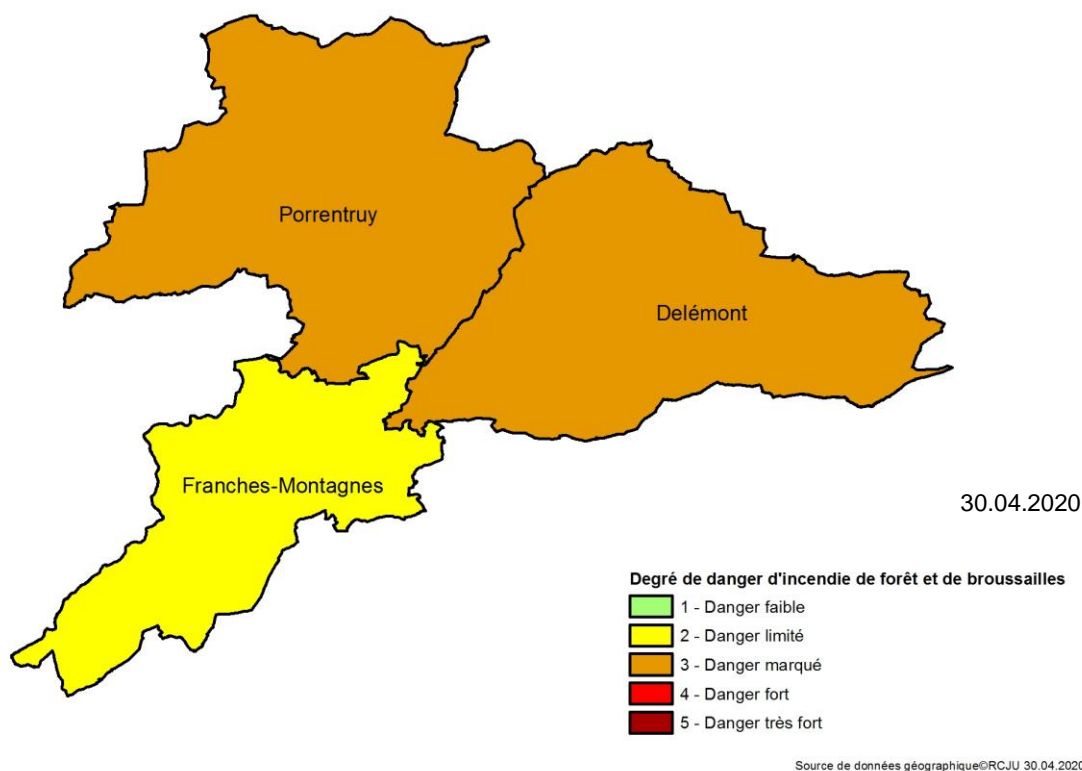


Figure 1 : situation de danger dans le Canton du Jura

1. Degré de danger

Dans le district de Delémont et de Porrentruy, il existe un danger d'incendie de forêt et de broussailles de degré 4 « marqué », dans le district des Franches-Montagnes de degré 2 « limité ».

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général d'incendie de forêt, notamment dans les versants exposés au Sud-Est jusqu'au Sud-Ouest. En cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche ou dans les peuplements comportant beaucoup de bois mort de hêtre, résineux ou de buis, le danger d'incendie de forêt et de broussailles peut être localement plus élevé.

2. Mesure prise par les autorités

Appel à la plus grande prudence pour faire du feu en forêt, pâturage boisé ou à proximité, en particulier dans les versants avec beaucoup de bois mort de résineux, hêtre ou de buis.

La population est toutefois appelée à faire usage de la plus grande prudence, en évitant par exemple les feux de loisirs à même le sol. En outre, la plupart des feux de « nettoyage » n'ont pas lieu d'être, les branches pouvant être déposées aux environs.

3. Description du danger

Dans les districts de Delémont et de Porrentruy présentant **un degré de danger « marqué »** (3) d'incendie de forêt et de broussailles, des incendies peuvent survenir. La litière est actuellement humide, mais pourra à nouveau s'assécher en fonction des conditions. Elle a effet ignifuge limité. Les couches du sol inférieures à la litière sont partiellement fraîches à partiellement sèches. En cas d'incendie de forêt, l'intensité du feu est marquée et sa propagation relativement rapide. Le feu peut couvrir dans le sol.

Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères (notamment pour de petits arbres) ainsi que dans les versants en pente. C'est particulièrement le cas pour les peuplements comportant des arbres déjà partiellement secs ou secs en raison des sécheresses de 2018 et 2019. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer, en particulier dans les peuplements de conifères.

Dans le district des Franches-Montagnes présentant **un degré de danger « limité »** (2) d'incendie de forêt et de broussailles, de petits incendies peuvent survenir. La litière est mouillée à humide et a un effet ignifuge. Les couches du sol inférieures à la litière sont partiellement fraîches. En cas d'incendie, l'intensité du feu et sa profondeur seraient probablement limitées.

Des feux de sol et des feux de couronnes, rarement, sont possibles dans les peuplements de conifères (notamment pour de petits arbres) ainsi que dans les versants en pente. C'est particulièrement le cas pour les peuplements comportant des arbres déjà partiellement secs ou secs en raison des sécheresses de 2018 et 2019.

4. Situation générale

Depuis la fin de semaine passée, des précipitations se sont abattues sur le canton. Sur le district de Porrentruy et le nord du district de Delémont, elles n'ont toutefois pas été suffisantes pour abaisser le degré de danger d'incendie de forêt autant que dans les Franches-Montagnes. Le front froid qui nous touche actuellement a amené de la pluie, une humidité atmosphérique plus importante et des températures plus basses qui permettent de diminuer nettement l'inflammabilité par rapport à la situation qui prédominait jusque-là.

5. Evolution et tendance

Les prochains jours devraient être accompagnés de pluie et de températures fraîches. Une fois encore, les précipitations dans la partie nord du canton devraient être plus faibles, mais les 10mm actuellement prévus devraient permettre d'améliorer la situation. En raison de la présence de végétation verte fraîche, une augmentation rapide du degré de danger ne devrait pas se produire.

6. Information sur les prochains bulletins d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt

La situation reste évaluée en continu. Le prochain bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt est prévu pour le jeudi 7 mai 2020.

7. Remarque générale

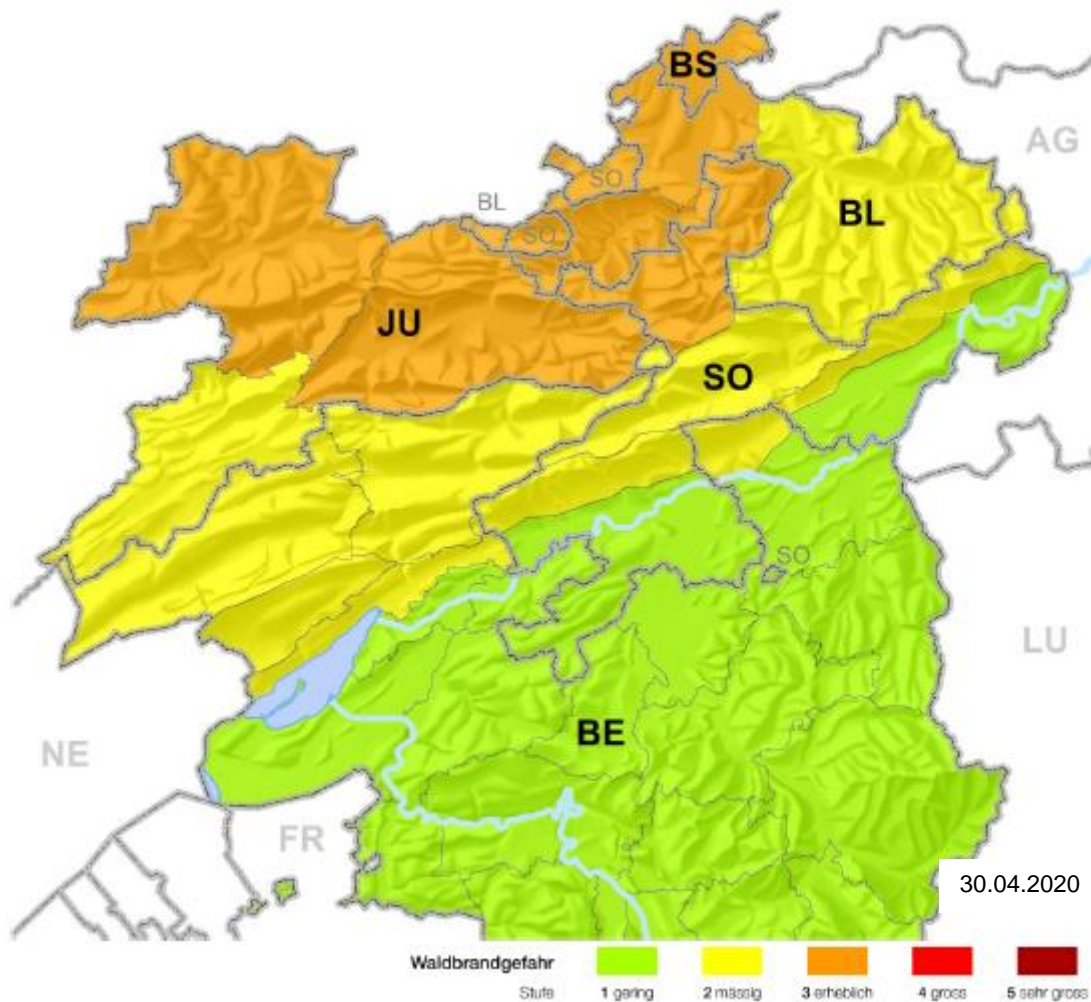


Figure 2 : situation de danger dans la région de collaboration JU-BE-BS/BL-SO

Le présent bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est destiné à l'information interne des autorités travaillant à la prévention, la gestion et l'intervention en cas d'incendie de forêt ou de broussailles. En règle générale, les évaluations sont réalisées chaque semaine le jeudi, et plus fréquemment au besoin.

La figure 2 est produite afin d'adopter des mesures les plus uniformes possibles entre cantons partenaires et n'est produite que si l'une des régions atteint le degré de danger 3 – marqué.